

-----

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-139-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

N° 139/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

LEADER : Plan de financement et demande de subvention

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le quinze décembre,  
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

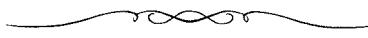
**Procuration** Joel BOLE à Vincent MARQUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STAELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

**Suppléé(e)s** Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

**Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

**Absent(e)s** Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Considérant que la CCLL, par délibération du 7 juillet 2022, a fait le choix de candidater à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ;

Considérant que la candidature déposée par la CCLL a été retenue lors de la réunion de l'Assemblée Régionale des 25 et 26 janvier 2023 ;

Considérant que la CCLL est structure porteuse du GAL Loue Lison pour la programmation 2023-2027 depuis la délibération du 20 juin 2023 ;

Vu la convention tripartite entre l'ASP, la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de Communes Loue Lison fixant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER signée le 22/08/2023,

Considérant qu'elle est tenue de mettre en œuvre la stratégie LEADER élaborée sur le territoire Loue Lison conformément à la Fiche Action 5 en Annexe à cette convention.

Considérant que la CCLL met à disposition les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement et à l'animation du programme et assume leurs frais salariaux, de déplacements, de missions et de formation, ainsi que toutes les charges à caractère général liées aux postes.

Monsieur Christophe GARNIER rappelle que dans ce contexte, un chargé de mission a la charge d'accompagner les porteurs de projets, d'organiser des appels à projets, d'organiser des comités de programmation et de sélection des projets, de communiquer sur le programme, d'assurer la gestion administrative et financière liée au fonctionnement du GAL, de réaliser l'évaluation du programme, de réaliser toute mission d'animation permettant la mise en œuvre de la stratégie sur le territoire.

La présente demande concerne les dépenses liées à la mise en œuvre du programme 2023-2027, réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2025.

Il est rappelé que la part non-couverte par la subvention sollicitée sera prise en charge par la CCLL dans sa totalité.

Coût total par catégorie de dépenses	Montant HT présenté	Montant de la TVA présenté	Montant total présenté	Financeur	Montant
Dépenses prévisionnelles sur facture	0,00€	0,00€	0,00€	CCLL	6 308,36€
Dépenses prévisionnelles de rémunération	26 694,32€	0,00€	26 694,32€	FEADER	25 233,44€
Coûts indirects	4 073,52€	0,00€	4 073,52€		
Dépenses de déplacement	773,97€	0,00€	773,97€		
Total général des dépenses prévisionnelles	31 541,80€	0,00€	31 541,80€		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le président à solliciter une subvention au titre de la Fiche Action 5 du programme LEADER Loue-Lison ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

